

# Rapport annuel 2024

Formation continue des médecins  
et des psychologues du trafic



## **Préambule**

L'année passée, les améliorations techniques de la plateforme de gestion étaient au premier plan afin de concevoir la formation continue des professionnels de santé (FMP) de façon plus efficace et plus conviviale. En font partie des adaptations de systèmes ciblées et des optimisations de processus qui continuent d'améliorer l'administration et l'organisation des cours. L'introduction d'une nouvelle version Framework de la plateforme numérique SARI FMP a constitué une étape centrale. Cette mise à jour assure des normes de sécurité plus élevées. SARI est le système d'administration, d'enregistrement et d'information que l'asa met à disposition pour la formation continue FMP.

Nous remercions vivement les cantons ayant apporté leur soutien dans la phase de test et en matière d'introduction de la nouvelle version. Leur engagement a contribué considérablement à ce que les nouveautés puissent être mises en œuvre avec succès.

Ce rapport annuel donne un aperçu des évolutions de 2024 et montre comment l'asa continue d'optimiser le domaine FMP.

## **Adaptation du processus de recertification des psychologues du trafic**

L'asa vérifie constamment les déroulements des processus existants en termes de mise à jour et de potentiel d'amélioration avec le soutien de ses partenaires externes. La recertification des psychologues du trafic a été analysée en détail en 2024 et les étapes des processus discutées avec les instances responsables.

Sur cette base, un nouveau processus est apparu qui a été validé en fin d'année et qui est introduit depuis 2025. Une nouveauté essentielle est la reprise par l'asa à l'avenir d'une partie de l'examen. Ainsi, les psychologues du trafic ne doivent plus s'adresser qu'à une seule instance centrale.

## **Mails de rappel par étapes aux médecins**

La fonction de rappel a été étendue. Outre les anciennes notifications aux médecins 12 mois et 3 mois précédant l'échéance de leur niveau, ceux-ci reçoivent désormais un rappel supplémentaire 6 mois avant la fin du délai. Ces mails permettent de garder un œil sur les obligations de formations continue. Toutefois, la responsabilité du suivi des cours de formation continue dans les délais impartis incombe toujours aux médecins.

## **Aperçu des mails envoyés**

Une autre fonction nouvelle de SARI FMP permet d'avoir un aperçu de tous les mails systèmes adressés automatiquement. S'affiche à l'écran quel mail a été adressé, à quel moment et à qui. Bien entendu, la transparence implique aussi que les directives sur la protection des données soient logiquement respectées et mises en application.

Les types de mails suivants sont adressés :

- Envoi du mot de passe
- Accès à l'autodéclaration
- Attestation concernant la conclusion de l'autodéclaration
- Accès au portail d'information des médecins et des psychologues
- Attestation d'inscription au cours
- Rappel Echéance de l'agrément Examen d'aptitude à la conduite dans 12 mois
- Rappel Echéance de l'agrément Examen d'aptitude à la conduite dans 6 mois
- Rappel Echéance de l'agrément Examen d'aptitude à la conduite dans 3 mois

Depuis l'introduction en octobre 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024, 2100 mails ont été adressés automatiquement.

## **Amélioration de la recherche d'utilisateurs**

La recherche ciblée par utilisateur spécifique est rendue possible grâce à une adaptation du système dans SARI FMP. Cette amélioration facilite la gestion et l'accès aux données utilisateurs.

## **Consultation des attestations de participation**

L'accès à la gestion des cours représente une étape importante. Depuis 2024, les médecins peuvent consulter et imprimer eux-mêmes leurs attestations de participation. Cette fonction les soutient dans la planification des formations continues.

## **Optimisations réalisées sur [www.medtraffic.ch](http://www.medtraffic.ch)**

En 2024, le site web [www.medtraffic.ch](http://www.medtraffic.ch) a enregistré 254 465 visiteurs soit une hausse de 40,5% par rapport à 2023 (181 058). Medtraffic est constamment amélioré en tant que plateforme d'information centrale pour les examens de médecine du trafic et pour l'offre actuelle de cours pour les professionnels de santé.

Des améliorations et de nouvelles fonctions ont également été apportées en 2024. La fonction de recherche par nom et prénom d'un spécialiste a été conçue de manière encore plus intuitive grâce à des éléments en couleurs. Les champs obligatoires sont sombres lorsqu'ils ne sont pas complétés. Ainsi, l'utilisateur peut voir immédiatement quelles données sont requises, ce qui facilite la recherche du médecin ou du psychologue qui convient.

### **Explications sur les données de [www.medtraffic.ch](http://www.medtraffic.ch)**

Les adresses de médecins indiquées dans le champ de recherche sur [www.medtraffic.ch](http://www.medtraffic.ch) proviennent du registre des professions médicales (MedReg). Les lots de données sont mis à jour automatiquement chaque nuit.

MedReg est une plateforme exploitée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) qui recense et enregistre tous les médecins avec diplôme universitaire exerçant en Suisse. Les modifications telles qu'un changement d'adresse apparaissent sur [medtraffic.ch](http://medtraffic.ch) après avoir été mises à jour dans MedReg.

Les médecins ne souhaitant pas figurer sur [www.medtraffic.ch](http://www.medtraffic.ch) peuvent le communiquer à l'asa. Leurs données seront entièrement masquées.

### **Explication sur le principe des niveaux**

Les médecins qui souhaitent procéder aux évaluations de médecine du trafic doivent être formés en conséquence. Un modèle en quatre niveaux s'applique :

- **Niveau 1 :** médecins formés aux modules 1 à 3 ou avec autodéclaration, effectuent les examens pour les personnes âgées.
- **Niveau 2 :** médecins formés aux modules 4 et 5, effectuent les examens de contrôle pour les candidats des catégories de véhicules supérieures.
- **Niveau 3 :** médecins formés au module 6, effectuent les examens pour les candidats avec un handicap physique, blessés après un accident ou les personnes ayant une maladie grave ainsi que les deuxièmes examens chez les personnes âgées.
- **Niveau 4 :** médecins du trafic et médecins de la Société suisse de médecine légale (SSML), réalisent les examens en cas de doute sur l'aptitude à la conduite.

Les exigences fixées pour les médecins augmentent de niveau en niveau. Les médecins souhaitant réaliser des évaluations d'aptitude à la conduite doivent se perfectionner.

Les psychologues souhaitant réaliser des évaluations de psychologie du trafic doivent avoir obtenu le titre « Psychologue spécialiste en psychologie de la circulation FSP, option diagnostic » ou d'un titre équivalent reconnu par la Société suisse de psychologie de la circulation (SPC).

### **Informations concernant les cours de rafraîchissement**

Depuis avril 2021, la Société suisse de médecine du trafic (SSML) dispense des cours de rafraîchissement d'une demi-journée. Cette possibilité de cours de formation continue a été très demandée et très utilisée en 2024.

Aperçu des cours de recyclage possibles :

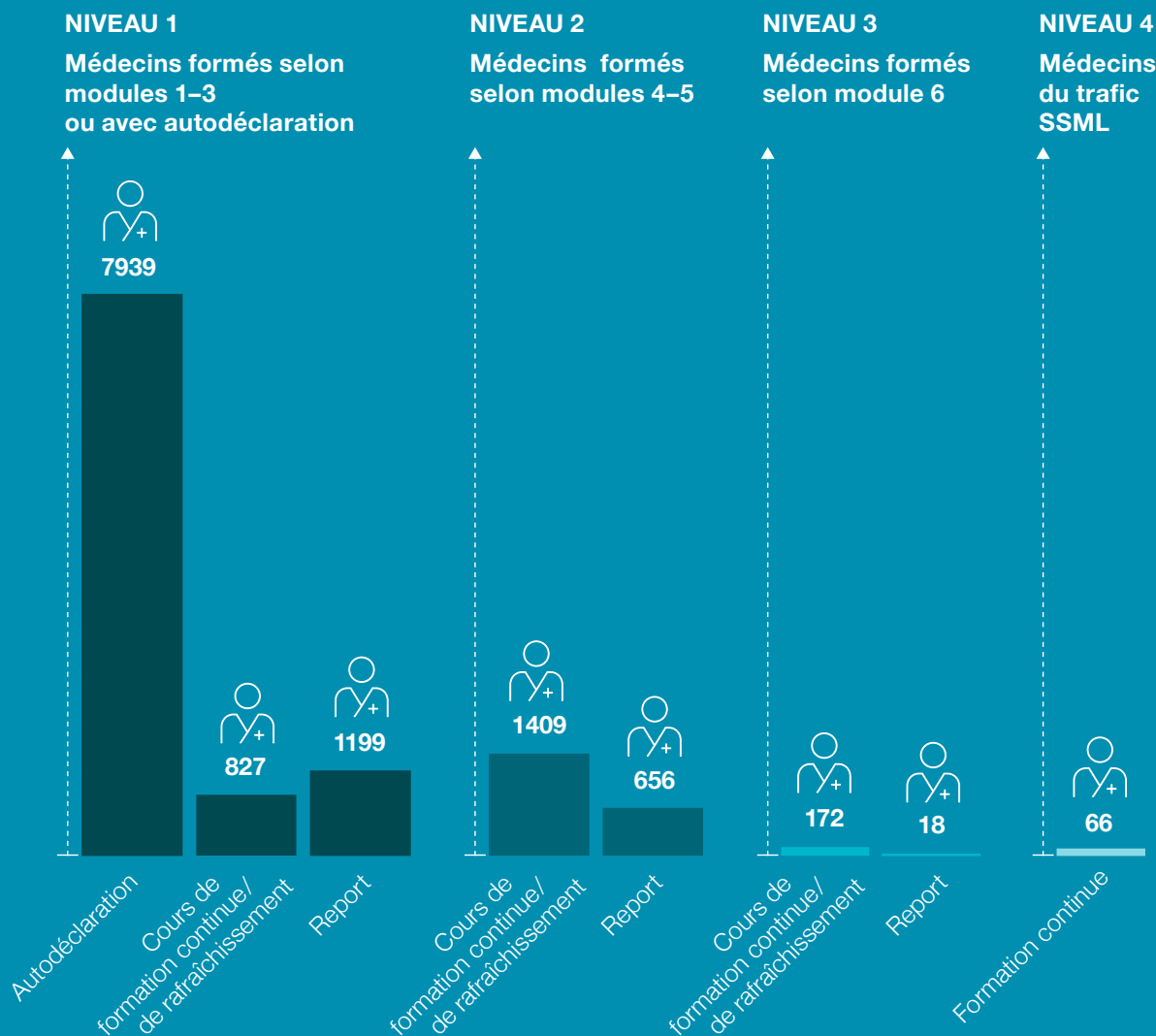
<b>Le médecin est momentanément titulaire :</b>	<b>Formation nécessaire pour obtenir l'agrément pour 5 ans supplémentaires :</b>
Niveau 1	Rafraîchissement Niveau 1 ou autodéclaration
Niveau 1+2	Rafraîchissement Niveau 1+2
Niveau 1+2+3	Rafraîchissement Niveau 1+2+3

Les médecins peuvent suivre un cours de recyclage servant à renouveler un niveau acquis au plus tôt un an avant l'échéance de leur agrément et au plus tard un an après l'échéance de leur agrément.

Le renouvellement de la reconnaissance du niveau par une formation continue correspondante est obligatoire lorsqu'un médecin souhaite continuer d'effectuer des examens de médecine du trafic.

Si ce délai n'est pas respecté, la formation doit être suivie à nouveau à partir du niveau 1, soit via une autodéclaration et/ou un cours de formation continue correspondant.

## Nombre de médecins par niveau



Répartition des agréments par niveau (Source : SARI FMP; état au 31.12.2024)

asa – mars 2025

### EDITEUR

Association des services des automobiles  
Thunstrasse 9, 3005 Berne  
www.asa.ch

**asa**

ASSOCIATION DES SERVICES DES AUTOMOBILES  
VEREINIGUNG DER STRASSENVERKEHRSÄMTER  
ASSOCIAZIONE DEI SERVIZI DELLA CIRCOLAZIONE